

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Maussane-les-Alpilles - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2018/2019 - Tranche 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent projet a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2018/2019 envisagé par la commune de Maussane-les-Alpilles, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

- REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE CHARLES PIQUET

Le groupe scolaire Charles Piquet accueille l'école maternelle (3 classes), l'école élémentaire (7 classes) ainsi que la cantine scolaire. Une partie des locaux est par ailleurs utilisée durant les vacances pour les besoins de fonctionnement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

La commune, après avoir rénové une partie du bâti en 2011/2012 souhaite poursuivre l'amélioration de cet équipement :

- par l'agrandissement et la rénovation du sol des cours de chaque école ainsi que des jeux installés dans la cour de l'école maternelle ;
- par l'extension du bâtiment de l'école maternelle afin de permettre la création d'une salle des maîtres inexistante à ce jour ; laquelle extension pourrait par ailleurs permettre aussi de subvenir à un besoin en cas de création de classe supplémentaire.

Le montant global de cette opération prévue en 2018 et 2019 s'élève à 375 424 € HT, dont 52 224 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 225 254 € dont 31 334 € au titre de la tranche 2018.

- REHABILITATION DU STADE

La commune de Maussane-les-Alpilles possède un stade municipal mis en service en 1964 et dédié jusqu'à une période récente à la pratique exclusive du football. A ce jour, l'aire de jeu est particulièrement dégradée. Après réalisation d'une étude technico-économique des différentes solutions de rénovation, il a été retenu la rénovation de l'aire de jeu par la pose d'un gazon synthétique agréé à la fois pour la pratique du football et du rugby.

La commune souhaite donc rénover l'aire de jeu par la pose d'un gazon synthétique et mener une étude de programmation permettant de définir précisément les besoins en matière de réhabilitation des bâtiments (vestiaires, local associatif et technique...).

Le montant global de cette opération prévue en 2018 et 2019 s'élève à 1 025 700 € HT, dont 36 900 € HT pour la tranche 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Région de 200 000 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 615 420 €, dont 22 140 € au titre de la tranche 2018.

- **MISE AUX NORMES ET RENOVATION DE LA CRECHE**

La commune loue un bâtiment communal à l'association « le rendez-vous des tous petits » qui y gère une crèche d'une capacité de 21 places accueillant des enfants de Maussane-les-Alpilles et du Paradou.

A la demande des services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), le bâtiment doit faire l'objet de diverses mises aux normes, dont notamment l'extension de sa surface pour permettre la création de 5 nouvelles places.

Le montant global de cette opération prévue en 2018 s'élève à 221 368 € HT. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 132 821 €

- **TRAVAUX D'AMELIORATION DU CAMPING MUNICIPAL**

La commune projette de rénover l'ultime bloc sanitaire du camping municipal qui ne l'a pas été ces dernières années, ainsi que les voiries intérieures. Elle souhaite également améliorer le cadre de vie en installant de nouveaux jeux et en aménageant le lieu de stockage des conteneurs.

Le montant global de cette opération prévue en 2018 et 2019 s'élève à 425 155 € HT, dont 55 455 € HT pour la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autres subventions. L'aide départementale pourrait s'élever à 255 093 €, dont 33 273 € au titre de la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2018/2019 s'élève à 2 047 647 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 1 228 588 € pour ce programme 2018/2019, dont 219 568 € pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

